

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 6 mars 2012 à Saint Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2012
2. Avis sur le dossier relatif au forage du Poulet sur la commune de Viriville
3. Point sur les captages prioritaires situés sur le périmètre du SAGE
4. Question diverses

Synthèse

- L'approbation du compte-rendu est reportée à la prochaine réunion du Bureau afin d'obtenir des précisions de la DDT de la Drôme sur sa remarque.
- Le dossier relatif au forage du Poulet a été scindé en deux parties :
 - o Il est émis, pour la partie relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable actuelle et future des communes et la définition des périmètres de protection, un avis favorable.
 - o Il est émis, pour la partie relative à l'alimentation en eau potable du Center Parc, un avis favorable avec réserves.
- La possibilité d'engagement par la CLE d'un animateur pour les captages prioritaires sera étudiée puis présentée de nouveau en réunion du Bureau.
- Le Bureau n'émettra pas d'avis sur le SCOT Nord Isère.

1 Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2012

Christel CONSTANTIN-BERTIN lit la remarque faite par la DDT de la Drôme sur le compte-rendu.

Freddy MARTIN-ROSSET souhaite que la DDT de la Drôme précise sa remarque et notamment ce qu'il est attendu de la collectivité.

➤ **L'approbation du compte-rendu est reportée à la prochaine réunion du Bureau afin d'obtenir des précisions de la DDT de la Drôme sur sa remarque.**

2 Avis sur le dossier relatif au forage du Poulet sur la commune de Viriville

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que la CLE n'avait pas été consultée sur ce dossier avant l'enquête publique et remercie les responsables du Syndicat d'Eau Potable de la Galaure d'être présents.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama).

René CHOC fait remarquer que le nombre de communes est passé de 6 à 12 depuis le 1^{er} janvier 2012.

Salvatore SAN FILIPPO fait remarquer que les résultats d'essais de débits datent de 1983/1984 et demande si le bureau d'études n'aurait pas pu utiliser des données plus récentes.

Eric MONCET indique que des essais de pompage de 2000 ont également été utilisés.

Jean-Paul NICOLET indique que les rendements des réseaux sont très faibles et que si ces rendements étaient améliorés, cela comblerait totalement les besoins futurs en eau potable. Il demande s'il ne faudrait pas envisager d'améliorer les rendements des réseaux avant de réaliser un nouveau forage et ajoute qu'il serait également possible pour le syndicat d'utiliser les sources de Combes Claires en traitant la turbidité.

Eric MONCET répond que le nouveau forage du Poulet est indispensable car il permettra de sécuriser l'ensemble du réseau du syndicat et de réunir les réseaux situés sur les bassins versant de la Galaure et de la Bièvre qui sont actuellement indépendants. Il ajoute qu'il est bien prévu de traiter la turbidité des sources de Combes Claires.

Jean-Paul NICOLET rappelle que les autorisations de prélèvements ont été bloquées en attendant les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

Jean-Pierre BARBIER demande si ces autorisations ont été légalement arrêtées.

Thierry CLARY rappelle que les études de détermination des volumes maximums prélevables doivent permettre de déterminer les volumes pouvant être prélevés sans qu'il y ait de répercussions sur les milieux naturels. Il précise que le principe de précaution voudrait qu'on n'autorise pas de nouveaux prélèvements en attendant les résultats de cette étude mais cela n'a pas été acté de manière réglementaire. Il ajoute que le Syndicat des Eaux de la Galaure prélevait déjà sur le forage du Poulet et qu'il était nécessaire d'autoriser ce forage et de définir des périmètres de protection.

Jean-Pierre BARBIER rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser les réseaux d'eau potable et que l'eau fuyant des réseaux retourne au milieu. Il ajoute que le prélèvement demandé semble en effet surestimé et qu'il ne sera donc pas réalisé en totalité.

Thierry CLARY rappelle que l'eau qui fuie des réseaux ne retourne pas en totalité à la nappe car une partie est utilisée par les plantes.

Anne-Laure BILLAUD-CAILLOU indique qu'il est notamment prévu de réhabiliter la canalisation d'eau potable située entre l'ouvrage et le bourg.

Jean-Claude MONNET indique que c'est la demande pour le prélèvement spécifique au Center Parc qui pose un problème et qu'il est impossible de donner un avis tant que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables n'est pas terminée. Il souhaiterait savoir quel serait l'impact de ce prélèvement en période d'étiage sur les sources, sur les rivières et sur la nappe. Il rappelle que depuis une dizaine d'années, les sources s'assèchent de plus en plus régulièrement.

Thierry CLARY demande que le Syndicat des Eaux de la Galaure précise les besoins en eau potable indiqués dans le dossier.

Anne-Laure BILLAUD-CAILLOU explique que dans un dossier d'autorisation de prélèvement, les besoins sont estimés par rapport au débit de la pompe et que le volume annuel présenté de 1 314 000 m³ est donc surestimé. Elle indique que le besoin réel en pointe est estimé à 1 330 m³/jour (au lieu des 3 600 m³/jour

indiqué dans le dossier).

Thierry MONCET ajoute que le besoin réel en période normale est estimé à 830 m³/jour.

Bruno GABET souligne qu'il existe deux aspects dans ce dossier : la demande de prélèvement pour la sécurisation du forage actuel et la demande de prélèvement pour le center parc.

Thierry CLARY précise que les deux aspects sont présentés dans un unique dossier au niveau administratif mais qu'il est possible de donner un avis pour chacun des deux aspects.

Jean-Pierre BARBIER regrette que l'autorisation de ré-infiltrer les effluents traités de la station d'épuration du Rival ait été refusée car cela aurait permis de restituer l'eau prélevée dans la plaine de Bièvre.

Salvatore SAN FILIPPO estime que le Bureau ne peut pas donner un avis défavorable à un projet de sécurisation de la ressource en eau potable.

Jean-Paul NICOLET souhaite que le Bureau ne donne pas d'autorisation supplémentaire de prélèvement tant que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables n'est pas terminée.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que le SAGE n'étant pas approuvé, les avis de la CLE n'ont pas de valeur.

Thierry CLARY répond que les services de l'Etat prennent en compte les avis de la CLE même si le SAGE n'est pas approuvé car la CLE représente le parlement de l'Eau du territoire et exprime les avis des différents acteurs de l'eau du bassin.

Freddy MARTIN-ROSSET estime que le Bureau ne peut pas se prononcer sans connaître le résultat de l'étude volumes prélevables.

Jean-Pierre BARBIER estime qu'il n'est pas possible de s'opposer à ce dossier.

Thierry CLARY indique que le Préfet attend les derniers avis sur ce dossier avant de le présenter au CODERST. Il ajoute qu'il est possible de demander au maître d'ouvrage des éléments complémentaires.

Jean-Paul NICOLET propose que l'avis soit émis soit avec des réserves.

Thierry CLARY indique qu'il est possible de donner deux avis : un avis favorable pour la sécurisation de la ressource en eau potable du syndicat et un avis avec réserves pour le prélèvement lié au Center Parc.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il n'est pas d'accord pour émettre un avis favorable avec réserves. Il ajoute que dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, les acteurs réfléchissent à des projets de scénario comprenant de l'infiltration pour recharger la nappe.

Eric MONCET précise que le Center Parc va permettre au Syndicat des Eaux d'avoir des ressources financières supplémentaires pour améliorer les réseaux.

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle que le prélèvement dans la nappe de la Bièvre par l'intermédiaire du forage du Poulet se fera au moment où la ressource est la moins importante. Il propose de recommander au Syndicat d'améliorer le dossier en présentant un volume plus proche de la réalité. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'anticiper les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

Eric MONCET rappelle que le volume journalier réel a été estimé à 1330 m³/jour.

Thierry CLARY indique qu'il faudra également estimer le volume réel annuel.

Jean-Claude MONNET indique que ce qui est important, c'est le volume qui sera prélevé au moment de l'étiage.

Anne-Laure BILLAUD-CAILLO indique que le commissaire enquêteur a demandé un plan d'action pour améliorer les réseaux et que celui-ci sera présenté au CODERST.

Freddy MARTIN-ROSSET propose de scinder le dossier en deux parties : une partie relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable actuelle et future des communes et à la définition des périmètres de protection ; une autre partie relative à l'alimentation en eau potable du Center Parc.

Il propose de voter le scindement du dossier en deux parties.

➤ **Le scindement du dossier en deux parties est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.**

Freddy MARTIN-ROSSET propose, pour la partie relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable actuelle et future des communes et la définition des périmètres de protection, de donner :

- soit un avis favorable : 11 voix,
- soit un avis favorable avec réserves : 1 voix,
- soit un avis défavorable : 0 voix.

➤ **Il est émis, pour la partie relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable actuelle et future des communes et la définition des périmètres de protection, un avis favorable.**

Freddy MARTIN-ROSSET propose pour la partie relative à l'alimentation en eau potable du Center Parc de donner :

- soit un avis favorable : 0 voix,
- soit un avis favorable avec réserves (demande de précision sur les volumes qui seront réellement prélevés, élaboration et mise en place d'un plan d'action pour améliorer les rendements des réseaux, résultats de l'étude volumes prélevables) : 10 voix
- soit un avis défavorable : 2 voix

➤ **Il est émis, pour la partie relative à l'alimentation en eau potable du Center Parc, un avis favorable sous réserve que :**

- **le Syndicat des Eaux de la Galaure précise les volumes journaliers et annuels qui seront réellement prélevés,**
- **le Syndicat des Eaux de la Galaure élabore et mette en place un plan d'actions pour améliorer les rendements des réseaux,**
- **les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables montrent que la ressource peut supporter ce prélèvement supplémentaire.**

Christel CONSTANTIN-BERTIN propose, en réponse à la demande de l'ARS de connaître les délais de disponibilité des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevable, de préciser que les résultats tous usages confondus seront connus en juin 2012 et que la répartition des volumes par usages sera connue en juin 2013.

3. Point sur les captages prioritaires situés sur le périmètre du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'avancée des démarches de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires situés sur le périmètre du SAGE et rappelle qu'une animation territoriale est nécessaire pour faire avancer des démarches (cf. diaporama). Elle ajoute que le SIGEARPE, le Syndicat des Eaux Valloire Galaure et le Syndicat des Eaux Epinouze Lapeyrouse-Mornay envisagent de s'associer pour recruter un animateur. Elle demande quel pourrait être le rôle de la CLE dans ces démarches.

Jean-Pierre NICOLET indique que, lors de la réunion du comité de bassin, plusieurs syndicats des eaux du territoire lui ont fait part de leur souhait que la CLE puisse recruter un animateur pour le mettre à disposition des structures gérant un captage d'eau potable prioritaire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que ce seraient les structures concernées par les captages prioritaires qui financeraient ce poste et qu'elles seraient fortement impliquées.

Freddy MARTIN-ROSSET indique que la CLE peut permettre d'amener une cohérence et qu'il serait nécessaire d'établir une convention avec les structures concernées.

Thierry CLARY demande si la CLE a la compétence pour recruter un animateur pour travailler sur les captages prioritaires. Il ajoute que la mutualisation des besoins peut être intéressante.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ce serait le Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire qui recruterait l'animateur mais que les frais engagés seraient inscrits dans le budget de la CLE

Claire MORAND rappelle que le SIGEARPE, le Syndicat des Eaux Valloire Galaure et le Syndicat des Eaux Epinouze Lapeyrouse-Mornay envisagent de recruter un animateur pour quatre captages prioritaires. Elle se demande si un seul poste pour les autres captages prioritaires sera suffisant.

Jean-Paul NICOLET demande si le Bureau est d'accord pour que nous étudions la possibilité que la CLE recrute un animateur pour travailler sur les captages prioritaires.

➤ **La possibilité d'engagement par la CLE d'un animateur pour les captages prioritaires sera étudiée puis présentée de nouveau en réunion du Bureau.**

4. Questions diverses

SCOT Nord Isère

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le SCOT Nord Isère a transmis à la CLE un courrier de demande d'avis. Elle rappelle que le SAGE Bièvre Liers Valloire est concerné par une infime partie du SCOT Nord Isère (une petite partie des communes de Biol et Belmont qui sont situées en majorité sur le bassin de la Bourbre).

Freddy MARTIN-ROSSET propose de ne pas émettre d'avis pour le SCOT Nord Isère car la surface concernée est trop petite.

➤ **Le Bureau n'émettra pas d'avis sur le SCOT Nord Isère.**

Etude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Jean-Luc PETIT demande un point sur l'avancée de l'étude des zones stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que lors du dernier comité de pilotage, il avait été demandé d'affiner le périmètre des zones en fonction du modèle hydrologique de SOGREAH. Suite à la délimitation de ces zones, le bureau d'étude va travailler sur les préconisations à faire sur ces zones. Le prochain comité de pilotage est prévu en avril/mai.

La séance est levée à 18h30.

5 Dates des prochaines réunions

Atelier d'acteurs	Mardi 20 mars 2012 à 14h à Saint-Barthélémy
BUREAU	Mardi 15 mai 2012 à 16h à Saint-Barthélémy
CLE	Jeudi 7 juin 2012 à 16h

Par délégation du Président,
Freddy MARTIN-ROSSET,
1^{er} Vice-Président

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
CLARY Thierry	DDT de l'Isère
GABET Bruno	DREAL Rhône-Alpes
FORCHERON Gérard	CC Pays Roussillonnais
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
SAVINE Alix	Conseil Général de l'Isère
BILLAUD-CAILLOU Anne-Laure	Bureau d'études ETAPES Environnement
CHOC René	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (Président)
MONCET Eric	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure (Technicien)
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
FERMOND Lisiane	DDT de la Drôme
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
GABET Bruno	DREAL Rhône-Alpes
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes